

<p>DESCRIPTIF DE MODULE</p>	<p>Bachelor HES-SO en Design HEAD – Genève Année académique : 2024 - 2025</p>
<p>Titre du module</p>	<p>Théorie 3</p>
<p>Filière(s)</p>	<p>Bachelor Architecture d'Intérieur</p>
<p>Type de module</p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p>Code</p>	<p>13TH</p>
<p>Crédits ECTS</p>	<p>3 ECTS</p>
<p>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</p>	<p>Ce module est composé de 1 unité(s) de cours spécifiée(s) dans le plan d'études.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'acquisition des connaissances développées dans les modules théoriques précédents, en histoire et théorie de l'architecture d'intérieur et/ou du design d'espace. • Connaître les éléments majeurs de l'architecture et de l'architecture d'intérieur modernistes et contemporaines, et les principales questions et problématiques soulevées lors d'une intervention dans un espace préexistant. • Savoir distinguer les différents types de constructions, espaces et détails architecturaux, et en déterminer les temporalités, styles et significations symboliques. • Développer une aisance à savoir questionner et débattre, en privilégiant des exemples ou des pensées qui ultérieurement, serviront à s'inscrire dans une pratique contemporaine de l'architecture d'intérieur ou du design d'espace.
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du re-cours à ces applicatifs.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale [1 unité d'enseignement] / la note moyenne finale [au moins 2 unités d'enseignement] minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>

Modalités de remédiation	Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, la note est portée à 4.0. Dans le cas contraire, la note demeure 3.5. Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.